



Communiqué officiel

Mardi 26 mai 2020



Mesdames, Messieurs, les Présidentes et Présidents,

Nous revenons vers vous afin de vous informer des **décisions exceptionnelles prises par les membres du Comité Directeur le mercredi 20 mai 2020 concernant les championnats jeunes** pour la saison prochaine et l'homologation des montées et descentes pour cette saison, à savoir :

1^{ère} résolution : Concernant les compétitions U14 – U15 – U16 – U17 – U18/U19

Les membres du Comité Directeur valident le procès-verbal des montées et des descentes (en annexe de ce PV).

Rappel du déroulement des compétitions jeunes habituellement :

En phase 1 :

- 4 groupes de 6 en D1
- Inscriptions libres en D2 et D3

En phase 2 :

- 1 Groupe de Préligue composé des premiers de chaque groupe de D1 et des 2 meilleurs seconds des 4 groupes de la première phase.
- 4 groupes de 6 équipes composés des 18 D1 de la première phase non qualifiés pour la Préligue et des 6 meilleurs clubs de D2.
- Le reste des équipes en D2 et D3

En fin de saison :

- Le premier de Préligue monte en ligue.
- Les 5 autres Préligue seront en D1 l'année suivante avec les 18 ou 19 clubs de PréD1 suivant s'il y a une descente de ligue ou non.

Cette saison :

Compte tenu du Procès-verbal du Comex du 11 mai 2020, il a été décidé pour les championnats en plusieurs phases, d'arrêter les compétitions à la fin de la première phase pour les championnats dont la 2^{ème} phase n'avait pas dépassé les matchs allers, ce qui est le cas dans notre District.

Dès lors, afin de garder une cohérence avec la politique du District de privilégier le sportif, nous devons donc prendre en compte les faits suivants :

- Il n'y a pas de Pré D1 cette saison
- On ne peut pas faire descendre le dernier de D1 en D2 la saison prochaine puisque normalement le dernier de D1 descend en Pré D1 et non en D2
- En termes d'équité sportive, nous ne pouvons pas annuler la possibilité des meilleures équipes de D2 de défendre leurs chances sportives pour la saison prochaine au niveau D1.

Fort de ce constat, le comité Directeur a adopté la décision suivante, proposée par la Secrétaire Générale :

- D'arrêter les compétitions à la fin de la phase 1 conformément à la décision du COMEX
- De déterminer le ou les équipe(s) qui accèdent en Ligue en prenant le meilleur des 6 Groupes de D1 en utilisant le départage par le nombre de points, puis du nombre de buts inscrits.
- D'intégrer la totalité des équipes restantes de D1, soit 23 directement en D1 pour la saison suivante
- De créer un groupe supplémentaire en D1 pour la saison 2020-2021 afin de permettre aux 6 voire 7 meilleurs clubs de D2 si pas de descentes de ligue de pouvoir évoluer en D1 la saison prochaine, ce qui fera une D1 en première phase composée de 5 groupes de 6 équipes la saison prochaine soit 30 au lieu de 24.

Pour la seconde phase saison 2020 – 2021,

- Les 6 premiers de D1 montent en Préligue (5 premiers et le meilleur second des 5 groupes)
- Les groupes de Pré D1 seront donc composés également de 30 équipes afin de ne pas léser les équipes D2 à la fin de la première phase (6 montées)

En fin de saison 2020 – 2021 on revient à une situation classique :

- Le 1^{er} de Préligue monte en Ligue.
- Reste 5 équipes de Préligue + les 19 meilleures équipes de Préd1 ou moins s'il y a des descentes de ligue.

La saison 2021 – 2022 repartira avec un nombre de 24 équipes en D1 composé de 4 groupes de 6 équipes.

2^{ème} résolution : Concernant les U13

Les membres du Comité Directeur valident le procès-verbal des montées et des descentes (en annexe de ce PV).

L'objectif est de déterminer les 12 meilleures équipes qui évolueront la saison prochaine en U14 ligue.

Le comité Directeur a donc adopté la décision suivante :

- D'arrêter les compétitions à la fin de la phase 1 conformément à la décision du COMEX
- De déterminer le ou les équipe(s) accédant en Ligue en prenant les 2 meilleurs des 6 Groupes de niveau 1 soit 12 équipes, en utilisant le départage par le nombre de points, puis du nombre de buts inscrits.
- De mettre l'ensemble des équipes de niveau 1 en D1 U14
- De mettre les 6 meilleures équipes de niveau 2 en D1 U14

Nous tenons également à vous rappeler que vous bénéficiez, comme depuis deux ans maintenant, d'une assistance juridique au niveau du District que vous pouvez contacter par mail referentjuridique@districtdesflandres.fr afin de vous aider au mieux dans vos démarches pour vos éventuelles demandes de recours.

Sachez que nous sommes et restons engagés à vos côtés afin de permettre d'ici quelques temps, ensemble, une reprise dans les meilleures conditions.

Bien à vous,

**Pauline BLONDEAU,
La Secrétaire Générale**